



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4022>

Obligations de service : le lycée Fourier toujours en lutte

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Date de mise en ligne : samedi 12 novembre 2011

SNES Dijon

Dans notre département, le lycée de Fourier reste le seul où les décrets de 50 ne sont pas respectés. En pièce jointe la pétition des collègues demandant le respect des textes.

Le secrétariat académique a eu une audience à ce sujet auprès du Recteur le 7 novembre.

De toute évidence, le rectorat ne semble pas vouloir intervenir en direction des chefs d'établissements.

Alors que les proviseurs ont accordé dans la quasi totalité des lycées les heures en appliquant les décrets de 50, certains (plus zélés ?), continuent de vouloir faire travailler davantage les collègues pour une rémunération identique (ou bien les faire travailler autant pour une rémunération moindre).

Surprenante attitude de ces proviseurs en direction des enseignants démontrant ainsi leur véritable méthode de "gestion des ressources humaines".